



# LA LETTRE DE LA MAIRIE n°15 Fév. 2022

## Le mot du Maire

Une lettre de la mairie en ce mois de février pour vous faire part de deux informations importantes.

La première concerne un projet de longue date qui sera inscrit, pour réalisation, au budget 2022. Il s'agit de la mise en place sur le territoire de la commune d'un dispositif de vidéo protection qui répond à plusieurs objectifs tant au niveau de la sécurité des biens et des personnes qu'à la gestion du domaine public, en particulier la sécurisation des bâtiments.

Le deuxième point que je souhaitais porter à votre connaissance est la mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire de WITRY. Cette unité, de taille limitée, fonctionnera majoritairement en local tant au niveau des intrants que des matières produites.

Eloignée du bourg, cet outil contribuera à la production de biogaz et à la réduction des gaz à effet de serre, sans nous amener à subir de contraintes visuelles ou de transport.

Vous trouverez également, ci-dessous, une information sur la possibilité d'octroi d'une aide financière de la communauté urbaine du Grand Reims pour l'amélioration de l'habitat.

Bonne lecture



## Propriétaires, le Grand Reims vous aide dans vos travaux

La Communauté Urbaine du Grand Reims a lancé le 31 août 2021, un nouveau dispositif d'amélioration et de transition énergétique. C'est un plan d'actions de 5 ans qui englobe une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un accompagnement de tous les propriétaires sans condition de ressources.

Ce programme offre aux propriétaires l'opportunité de rénover leur logement grâce à des aides financières exceptionnelles et à un accompagnement personnalisé.



### Pour quels logements ?

Les logements privés (sous condition d'ancienneté) situés sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

### Pour qui ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition)
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant

### Pour quels travaux ?

Economie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...

- Maintien à domicile et adaptation du logement
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé
- Rénovation pour louer

Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labellisés RGE.



### N'hésitez plus, renseignez-vous !

Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe du COMAL-SOLIHA 51

Tél : 0 800 77 29 30, appels et services gratuits.

## ► La vidéoprotection s'installe à Witry

A l'instar de nombreuses communes plus ou moins importantes, Witry-lès-Reims va se doter, en 2022/2023, d'un dispositif de vidéoprotection.

En effet, après avoir apporté la preuve de son efficacité dans les grandes villes, la vidéoprotection apparaît désormais comme un outil particulièrement pertinent pour les petites communes, celles-ci n'étant pas épargnées par les actes de vandalisme, de délinquance et les incivilités de toutes sortes (dégradations d'équipements collectifs, détériorations de l'éclairage public, intrusions dans les bâtiments communaux, traversée de la ville par des poids lourds non autorisés, dépôts sauvages de déchets etc...)

**VILLE PLACÉE SOUS VIDÉOPROTECTION**

**POUR L'EXERCICE  
DU DROIT D'ACCÈS  
AUX IMAGES**  
s'adresser au  
secrétariat de la Mairie  
au 05.04.03.02.01



Illustration issue d'un document de la CNIL 2016

En installant 21 caméras, en deux étapes, sur le territoire de la commune, il ne s'agit absolument pas de mettre en place un système de surveillance de la population witryate mais bien de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et de dissuader toutes formes de délinquance et d'incivilité.



Ce projet mûrement réfléchi depuis plusieurs années par les équipes municipales successives sera entouré de toutes les garanties de respect des libertés et de la vie privée prévues par la réglementation, notamment la Loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces garanties sont les suivantes :

- Des panneaux seront installés dans la commune pour informer les personnes que le lieu est placé sous vidéoprotection
- Les caméras ne pourront en aucun cas visualiser les espaces privés (ni l'intérieur ni l'entrée des immeubles d'habitation)
- La mise en œuvre du système de vidéoprotection doit satisfaire à l'obligation de sécurisation des données. En conséquence, le serveur et les écrans de visionnage seront installés dans un lieu sécurisé et le visionnage ne pourra être opéré que par les personnes dûment habilitées (la Gendarmerie, le Maire, l'Adjoint-Référent et l'ASVP)

Il est à noter que la réflexion qui aboutit aujourd'hui à ce projet de vidéoprotection a bénéficié des conseils du Référent-Sûreté de la Gendarmerie Nationale, lequel a donné un avis favorable sur le dispositif envisagé, tant en ce qui concerne le nombre de caméras que leur emplacement.

Dans son rapport final, celui-ci estime que l'installation de ce système de vidéoprotection est adaptée aux besoins actuels de la commune pour lutter contre la délinquance de proximité mais également contre la délinquance itinérante.

En effet, la proximité quasi immédiate de Witry-lès-Reims avec la ville de Reims ainsi que la sortie d'autoroute reliant Reims à Rethel en fait un lieu de passage pour les délinquants. Il permettra autant de les dissuader que d'apporter une aide non négligeable à la Gendarmerie pour la résolution des enquêtes judiciaires. Pour le Référent-Sûreté, ce système de vidéoprotection contribuera également au renforcement pour la population du sentiment de sécurité.

## ► Le projet en détail

Pour la mise en œuvre de son système de vidéoprotection, la commune de Witry-lès-Reims a signé une convention avec le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne) auquel elle a confié à la fois un mandat de Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre : études nécessaires au projet, constitution des dossiers administratifs, demandes de subventions, passation des marchés publics en lien avec la commune, suivi des travaux, formation des utilisateurs, maintenance des installations...

Ce partenariat avec un organisme public compétent, qui connaît parfaitement le terrain, présente l'avantage de bénéficier d'un accompagnement complet dans la réalisation d'un dispositif complexe.

Deux sortes de caméras seront installées : des caméras de contexte couvrant une zone assez étendue et des caméras de visualisation des plaques d'immatriculation.

La première tranche de travaux qui pourrait être réalisée au cours du quatrième trimestre 2022 prévoit l'installation de 9 caméras pour protéger les bâtiments communaux : l'Espace Sportif Jean Boucton, les Ateliers Municipaux et l'Escal, la Mairie et la Salle des Fêtes.



La seconde tranche de travaux prévue en 2023 concernera davantage la sécurisation de plusieurs secteurs stratégiques de la commune, notamment les entrées et sorties : avenue de Reims et de Rethel, rue de Bétheny, rue de Fresne-lès-Reims, rue de Berru ainsi que la zone d'activités Witry-Caurel.

L'ensemble de ce projet représente un investissement global de 199 980 € TTC dont 123 720 € pour la première tranche, financé par des subventions qui vont être sollicitées (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Région) et sur les fonds propres de la commune.



## ► Bloc-notes : Projet Méthaniseur à Witry-lès-Reims

Les projets de méthanisation agricole fleurissent aux quatre coins du département.

Il faut dire que, d'une part, les agriculteurs confrontés à la fluctuation et à la volatilité des marchés agricoles mondiaux sont amenés à se diversifier et que, d'autre part, la flambée des cours de l'énergie et la nécessité de produire sur notre sol du gaz vert et renouvelable conduisent à utiliser au mieux les coproduits d'origine agricole à potentiel énergétique. Selon la feuille de route de l'ADEME, 56% du gaz circulant dans le réseau de distribution sera du « gaz vert » à l'horizon 2050. A titre de comparaison, l'Allemagne disposait de 9494 unités de méthanisation en 2018 alors que la France en comptait seulement 1084 au 1er janvier 2021...

Un nouveau projet de méthaniseur doit donc voir le jour sur le territoire de la commune de Witry-lès-Reims. Si toutes les autorisations administratives sont obtenues, il sera situé sur la route de Fresne-lès-Reims, à hauteur du Fort et du circuit de moto-cross, à 3 km des premières maisons de Witry-lès-Reims.

Ce projet est porté par 5 agriculteurs essentiellement de notre territoire qui ont créé la SAS AOC BIOMETHA. Il constituera une petite unité au regard de la quantité de matières qui y seront traitées : 11 000 tonnes par an. En comparaison, le méthaniseur de Bétheny traitera 24 000 tonnes et celui de Bourgogne-Fresne 100 000 tonnes.

Comment fonctionne la méthanisation ? La méthanisation est un procédé naturel qui fonctionne selon le principe de digestion anaérobie : des matières organiques (les intrants de méthanisation) sont dégradées par l'effet de bactéries dans un milieu pauvre en oxygène, ce qui engendre la production de méthane (lequel après épuration et odorisation est injecté dans le réseau de GRDF) et la récupération en fin de processus de digestat utilisé comme engrais.

Dans l'unité de Witry-lès-Reims, les intrants seront constitués exclusivement à 41% d'ensilage de cultures intermédiaires, à 40% de pulpes de betteraves sucrières et à 19% de produits extérieurs humides ou issus des silos. Il n'est pas prévu d'intrants issus de l'élevage ou de l'alimentation.

L'approvisionnement se fera via les productions des exploitations des agriculteurs concernés ou grâce aux sous-produits de l'industrie agroalimentaire qui peuvent être récupérés et qui seront acheminés par les agriculteurs eux-mêmes. Cela représentera une trentaine de tonnes par jour, soit l'équivalent d'un camion par jour.

En fin de processus, les agriculteurs récupéreront le digestat (matière liquide inodore composée de potassium, d'azote et de phosphore) pour fertiliser leurs terres et remplacer ainsi les engrais chimiques et minéraux. C'est un retour au sol des sous-produits de cultures utilisés dans la méthanisation.

Quant au biométhane produit par le méthaniseur, il correspondra à la consommation d'environ 1840 maisons individuelles soit plus de 4050 personnes (Witry-lès-Reims compte pratiquement 5000 habitants). De plus, les gains pour l'environnement sont importants : le biométhane est une énergie décarbonée, les émissions de gaz à effet de serre évitées par le méthaniseur de Witry-lès-Reims représenteraient l'équivalent de 2241 véhicules diesel ou 4057 véhicules essence (source ADEME). Un dernier avantage de ce projet : la pérennisation des emplois dans les exploitations agricoles et l'emploi de 2 salariés à temps plein dédiés à l'exploitation du site.

En conclusion, ce projet de méthaniseur, ancré dans le territoire, contribue pleinement aux objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte à savoir le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre et le développement d'une économie circulaire avec la valorisation des digestats issus de la méthanisation.



## ► Agenda



### Inscriptions scolaires 2022/2023

**Du 7/02 au 8/04/2022**  
Formulaires, délais et renseignements sur le site internet de la commune ou en flachant ce QR code.



### ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

10 & 24 AVRIL 2022

**Attention :  
pièce  
d'identité  
obligatoire !**

Mentions légales : La Lettre de la Mairie est produite et imprimée par le service communication de la mairie de Witry-lès-Reims et distribuée gratuitement à ses administrés. Mairie de Witry-lès-Reims - Place de la Mairie - 51420 Witry-lès-Reims / 03 26 97 02 25 / mairie@witry-les-reims.fr / witry-les-reims.fr